

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de MONTREUIL-SUR-LOIR

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement de la traverse du centre bourg ont commencé il y a quelques jours déjà.

Les travaux en centre bourg vont être répartis en 2 phases :

- Phase 1 : de 16 mars à la fin juin au plus tard.
- Phase 2 : du début de l'été à la fin de l'année au mieux...

La première phase consiste à refaire toutes les canalisations d'eau potable et il est remarquable que le syndicat départemental d'eau ait pu déclencher ces modifications avant que les travaux d'aménagement proprement dit commencent (phase 2).

Il va sans dire que ces travaux, et surtout ceux qui vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, vont occasionner des gênes, des questionnements, voire des mécontentements. Mais nous regrettons d'ores et déjà des manifestations de mécontentements non appropriées...

Je me permets donc vous adresser ce courrier afin de vous rappeler le sens et les enjeux de ce projet :

- La traverse du bourg de Montreuil est aujourd'hui difficile et dangereuse pour tous les utilisateurs, et singulièrement pour les piétons et cyclistes qui doivent franchir la route départementale pour accéder aux services (bus, mairie, bibliothèque, city stade...).
- Cette situation ne cesse de s'aggraver par la fréquentation de cette route départementale mais aussi par les vitesses excessives constatées.

Les aménagements, affichés en mairie depuis quelques semaines déjà, ont été conçus avec le concours d'experts et notamment les services du Département, principal financeur de cette opération.

Durant la durée de ces travaux nous allons, avec les entreprises concernées, tout mettre en œuvre pour limiter les gênes pour les riverains et sécuriser les voies de contournement qui pourraient être abusivement utilisées, notamment par les poids lourds :

- Des panneaux d'interdictions de circulation aux véhicules de plus de 3,5t seront posés aux entrées des chemins des hauts, chemin des Landes et rue du Ronceray.
- Des blocs de béton seront également disposés en travers de la route pour dissuader les contrevenants.
- La rue de l'église sera mise en double sens temporairement et le stationnement sera interdit durant cette période pour faciliter l'accès des riverains aux différentes parties du village.
- La gendarmerie sera enfin sollicitée pour multiplier les contrôles sur ces voies.

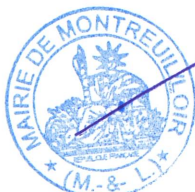
Toutes ces mesures visent à limiter les perturbations liées à ces travaux, qui à leur terme, sauront être appréciés par chacun d'entre vous.

Je vous renouvelle donc mon souhait que chacun sache durant cette période faire preuve de patience, de tolérance et de courtoisie à l'égard des agents et élus communaux qui n'auront de soucis que de gérer au mieux cette période.

Je compte sur vous,

MONTREUIL-SUR-LOIR, le 23 mars 2023

Philippe CARDOT, Maire



tél. : 02.41.76.21.09

mail : mairie@montreuil-sur-loir.fr

Mairie de Montreuil sur Loir
3, rue de la Mairie
49140 Montreuil Sur Loir